Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes et à huis clos pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents:

Mmes: Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU, Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, Laurence LANCERON MM: Patrick LAFARGE, Eric VERGER, Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER, Jérémy AUMONT, Théo MORILLON, Jean-Maurice SABATER, Jean-Jacques LOUGEZ

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 14

Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- DM N° 4: Voirie,
- DM N° 5 : Acquisition foncière,
- Imputation à la section 'investissement des achats de fournitures pour les travaux de construction en régie d'un muret devant la Mairie,
- Modification du temps de travail d'un agent à temps non complet,
- Demande au Département de pose d'un panneau STOP sur la RD22 à l'angle de la rue de Guîtres.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30 à huis clos pour raisons sanitaires.

1 – Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du 19 novembre est approuvé à l'unanimité, 14 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Laurence LANCERON est nommée secrétaire de séance.

3 - DM N° 4: Voirie

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte de travaux de l'opération Voirie afin de s'acquitter de la facture des travaux du Maine Blanc. Il propose donc de passer les écritures suivantes :

020 Dépenses imprévues d'investissement - 1 300 € 2315 41 Travaux de voirie + 1 300 €

Le Conseil approuve à l'unanimité, 14 pour, la décision modificative.

4 - DM N° 5 : Acquisition foncière

Monsieur le Maire explique que l'opération Acquisition foncière n'a pas été suffisamment provisionner pour s'acquitter des frais de notaire suite à l'achat du terrain au Bourg de CHASSORS.

Il propose de passer les écritures suivantes pour s'acquitter des frais de notaire :

Dépenses imprévues d'investissement - 500 €
 21318-117 Autres bâtiments publics + 500 €

Le Conseil approuve à l'unanimité, 14 pour, la décision modificative.

5 - <u>Imputation à la section d'investissement des achats de fournitures pour les travaux</u> de construction en régie d'un muret devant la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de construction d'un muret sur l'ilot devant la Mairie sont effectués par les agents municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'imputer directement à la section d'investissement (Opération 72) les achats des fournitures nécessaires à ces travaux.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité, 14 pour.

6 - Modification du temps de travail d'un agent à temps non complet

Monsieur le Maire explique que l'agent chargé de l'entretien des bâtiments de l'école est également en charge de la surveillance de la cantine. Il propose d'intégrer les heures de cantine à son temps de travail ; soit passer de 12 h hebdomadaires annualisées à 16 h hebdomadaires annualisées.

Le Conseil approuve à l'unanimité, 14 pour, la proposition.

7 – <u>Demande au Département de pose d'un panneau STOP sur la RD22 à l'angle de la rue de Guîtres</u>

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pendant l'aménagement de la RD22 à GUITRES le Département était défavorable aux panneaux STOP au bénéfice des priorités à droite.

Force de constater que les priorités à droite ne sont pas respectées, et donc accidentogènes, Monsieur le Maire propose au Conseil de poser un panneau de STOP sur la RD22 à l'angle de la rue de Guîtres.

De plus, un STOP permettrait de casser la vitesse sur la RD22 ; les limitations de vitesse n'étant pas non plus respectées.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité, 14 pour.

8 - Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire a reçu une demande d'un administré pour aménager le contour de la Chapelle à LUCHAC: empêcher les voitures de stationner au bord de la Chapelle, installer un banc, mettre un projecteur en direction de la Chapelle. Le conseil est favorable à cette demande, et va étudier les possibilités d'aménagement au budget 2021.
- Une des équipes de foot souhaite la pose de projecteurs sur un des pylônes du stade ;
 Monsieur le Maire a demandé un devis au SDEG : 2 200 € à la charge de la commune.
 Le conseil approuve la proposition pour le budget 2021.
- L'antenne GASPAR va être installée sur le pylône du fond au stade comme prévu sous l'ancien mandat.
- Monsieur GAUTIER présente un bilan de la Commission de sécurité du 21 novembre. La commission a étudié quelques zones accidentogènes à GUITRES et CHASSORS :
 - 1 Rue de la Cadois : en partant de la RD 194, il y a 4 intersections sur la rue de la Cadois dont 3 sont dangereuses :
 - o Angle rue de la Cadois Rue du Parc
 - o Angle rue de la Cadois Chemin Vert
 - o Angle rue de la Cadois Rue Traversière

La commission propose d'abaisser la vitesse à 30 km, et poser des panneaux d'intersection indiquant la priorité à droite.

Le conseil propose de poser des panneaux STOP sur la rue de la Cadois à la hauteur de la rue Traversière et à la hauteur de la rue du Parc dans les deux sens. Les panneaux STOP vont être posés et des marquages au sol réalisés.

2 - Rue du Buisson : la vitesse sur la RD 156 étant à 70 km/h, la priorité à droite pour la rue du Buisson n'est pas respectée et est donc dangereuse. Monsieur GAUTIER rappelle que la pose d'un miroir a été refusée par le Département. La commission propose de mettre un panneau STOP sur la rue du Buisson. Le Conseil approuve la proposition.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00.